



Commune de Saint-Nicolas d'Aliermont **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023** **BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Préambule

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la gestion de la dette.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire (ROB) et le débat qui suit constituent une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité.

Le rapport est un outil d'information aux élus. Présenté avant le vote du budget primitif, il amorce et favorise les discussions sur les priorités de la commune, donne une vision sur la situation financière de la collectivité et ses évolutions.

Le débat sur les orientations budgétaires au sein du conseil est acté par une délibération spécifique.

Le présent rapport d'orientation budgétaire comporte deux parties :

- En première partie le bilan de l'exercice 2022
- En seconde partie les perspectives pour l'année 2023 et les suivantes.

Le calendrier municipal prévoit le vote du budget principal communal et de ses budgets annexes au 29 mars 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230208-2023-02-08-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Publication : 14/02/2023



1-BILAN GLOBAL 2022

1.1 Une année 2022 marquée par de fortes tensions économiques, financières et sociales

L'exercice 2022 a été marqué par de fortes tensions, tant dans le domaine économique et financier que dans le domaine social.

Après deux années de crise sanitaire en 2020 et 2021, la guerre en Ukraine a aggravé les difficultés sur les approvisionnements en énergie et matières premières.

Selon la Banque de France, si la croissance a été de 2.6% en 2022, l'inflation a atteint un taux record de 6% ce qui a creusé le déficit public jusqu'à 5% du produit intérieur brut (PIB).

Ce contexte de crise économique, financière, industrielle et sociale a pesé sur l'ensemble des activités mondiales. Il a eu de graves répercussions sur les finances et les budgets des collectivités publiques dont la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont.

L'exercice budgétaire 2022 et ses résultats reflètent cette situation, même si tout au long de l'année, la collectivité a réussi à lancer les projets d'investissements et les activités, en pause forcée depuis mars 2020.

Conformément à ses engagements en début d'année 2022, la commune a redoublé d'efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, et mis l'accent sur la réduction des consommations, l'élimination des gaspillages pour empêcher l'envolée des dépenses.

Tout au long de l'année, les mesures pour réduire le volume des dépenses ont été maintenues, renforcées, très particulièrement sur les chapitres 11 et 12.

Ainsi, le déficit de fonctionnement, écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles, a pu être limité à 90 000 euros, soit 1.94% par rapport aux recettes. Malgré les mesures, les crises d'approvisionnement et les hausses exponentielles de 2022 ont eu des répercussions sur l'exécution budgétaire.

En revanche, le taux d'épargne communal a pu être préservé, et cela va permettre la poursuite des projets en cours jusqu'à leurs termes.

A l'instar de la situation mondiale et nationale, Saint-Nicolas a subi les conséquences de la crise

- Une inflation à 6% en 2022

Ce chiffre de 6% pour l'inflation en 2022, est une moyenne.

Dans le quotidien d'une collectivité, les prix de certains services et fournitures ont doublé au cours de l'année, nous amenant à reporter des achats ou parfois à y renoncer pour ne pas creuser le déficit de fonctionnement.

Dans son observatoire, la banque des territoires a indiqué que le « panier du maire » a augmenté de 7.2% sur les neuf premiers mois de 2022. Les prévisions sur l'ensemble de l'année laissent prévoir une hausse globale de 9% de ce « panier », qui concerne les achats de fournitures, de services et prestations de la section de fonctionnement, mais aussi d'investissement.

Dans cette dernière section, il a été indispensable de revoir à la hausse les coûts estimés et inscrits au budgétés. Le surcoût se situe entre 10 et 15 % en fonction de la nature des investissements.

- Des mesures de revalorisations salariales successives pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages

En 2022, les 4 augmentations du SMIC et de la valeur du point d'indice (3.5%) ont impacté très fortement les dépenses du chapitre 12, amenant la collectivité à prendre des mesures drastiques.

Seules les absences au sein des services avec effectifs normés, où la continuité du service public pouvait être remis en cause (crèche, accueils périscolaires, astreintes techniques...) ont été remplacées. Ces mesures ont demandé des efforts supplémentaires aux agents, qui ont participé à l'effort général pour maintenir les services publics.

- **Des contrats publics renégociés dans le cadre de l'imprévision**

Invoquant la théorie de l'imprévision, les titulaires des contrats et marchés publics ont demandé à renégocier les prix des marchés et des contrats. Le gouvernement a encadré cette renégociation et en a défini les critères et conditions. Pour Saint-Nicolas d'Aliermont, deux marchés sont concernés : le marché de restauration scolaire, ainsi que le contrat d'assurance statutaire collectif. Pour ce dernier, la commune a dû réduire les taux de couvertures et les niveaux de garanties pour la prise en charge des absences maladie et maternité, allongeant ainsi à 30 jours la franchise. Pour les autres marchés et contrats, c'est à l'occasion des renouvellements que l'envolée des prix s'est confirmée.

La municipalité a été réactive pour trouver et mettre en place des solutions et dispositifs permettant de faire face ou de contourner l'inflation et la hausse des dépenses

- **Des mesures concrètes et immédiates ont été prises pour contenir les dépenses, telles que :**

- Contrôle quotidien des achats
- Mise en concurrence des fournisseurs avec recherche du meilleur rapport qualité -prix
- Recherche de financements complémentaires...

- **Renforcement du partenariat avec le comptable public**

La collectivité a toujours entretenu d'excellentes relations de travail avec le comptable public de la trésorerie d'Envermeu.

En 2022, les agents de l'administration nouvellement affectés ont été accompagnés par le trésorier, pour travailler sur la qualité de la tenue des comptes, mettre en place des outils simplifiés, et obtenir des conseils professionnels.

Le trésorier a aussi apporté son aide et son expertise pour accompagner la négociation de l'emprunt auprès des établissements bancaires

- **Amélioration des outils de travail**

Les outils logiciels ont été consolidés afin de fluidifier le travail de gestion dans les services : mise en place du mode SAAS pour la comptabilité, la gestion des ressources humaines, l'état civil et l'urbanisme.

Ce mode permet d'une part une meilleure prise en main de l'outil, que ce soit en présentiel ou à distance, et d'autre part, offre une sécurité renforcée des outils et des données.

Afin que ces outils soient utilisés de manière optimale, la prochaine étape est la formation des agents, ainsi que la numérisation des documents.

Le déploiement du logiciel de gestion des accueils en restauration scolaire, périscolaires et de loisirs a généré une charge de travail importante pour les équipes du pôle enfance et du pôle comptabilité. L'outil a été déployé en janvier 2023 avec une montée en charge progressive. D'importants gains en temps et une amélioration du processus de recouvrement des recettes sont attendus.

Au service d'aide et d'accompagnement à domicile, l'outil de télégestion a été amélioré, avec l'introduction de la télégestion mobile en septembre 2022.

L'investissement pour l'acquisition de ces logiciels de travail a représenté 30 000 euros (logiciels et matériels). Les retombées positives sont attendues dès 2023.

En 2022, la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont a prouvé sa capacité d'adaptation et son dynamisme en lançant les projets structurants

- **Lancement des opérations d'investissement**

Les investissements structurant pour la vie de la commune ont été lancés et vont se poursuivre au cours des deux années suivantes :

- ✓ Aménagement et sécurisation du parking du parvis du collège Claude Monet
- ✓ Lancement des travaux de réhabilitation de l'ex-lycée Honoré Pons
- ✓ Lancement des travaux de réhabilitation thermique du gymnase des Bruyères : installation des déstratificateurs, des aérothermes, et du remplacement des panneaux translucides

- ✓ Travaux de voirie rue de Croixmare – phase 2
- ✓ Travaux d'installation de la vidéoprotection
- ✓ Remplacement des lampes éclairage public en LED – phase 1
- ✓ Acquisition d'équipements, de matériels et mobiliers

Afin d'anticiper les financements des grands projets, la commune a réalisé deux emprunts. Ils ont été conclus en mars 2022, lorsque les taux étaient inférieurs à 1.5%.

Le déblocage des fonds a eu lieu en novembre 2022 et les premiers remboursements se déclencheront au premier trimestre 2023.

- Un dynamisme socio-culturel reconnu

Dès 2021, la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont a encore enrichi sa programmation culturelle, afin d'offrir à la population de son bassin d'attractivité, un panel d'évènements et de manifestations.

Cette programmation contribue à donner de la visibilité sur la qualité de vie à Saint-Nicolas, le dynamisme de ses acteurs et consolider ainsi son attractivité, en prévision des grands projets qui irrigueront le territoire très prochainement.

Enfin, il faut souligner la remontée des recettes des services au public, en forte baisse les deux exercices précédents.

Malgré le contexte économique fragile, la reprise des activités après deux années de crise sanitaire ont permis de stabiliser les recettes liées aux services fournis par la collectivité : accueil du jeune enfant, accueils périscolaires et de loisirs, locations....

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des recettes et dépenses au cours des 5 dernières années, et illustre la volonté et les efforts déployés en vue de sauvegarder et préserver les finances communales. (Chiffres arrondis)

	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement (taux evol %n-1)	4 831 925	4 924 050 +1.9%	4 933 750 +0.2%	4 508 472 -8.7%	4 672 863 +3.6%
Dépenses de fonctionnement (taux evol %n-1)	4 409 900	4 983 850 +13.1%	4 996 300 +0.2%	4 595 675 -9.2%	4 763 703 +3.6%
Dont dépenses de personnel (taux evol %n-1)	2 442 963	2 455 500 +0.5%	2 552 200 +3.9%	2 627 900 +2.9%	2 621 427 -0.1%

1.2 Comptes administratifs prévisionnels 2022 – budget principal

Section fonctionnement	Budget voté 2022	Budget total 2022 DM+ vrmt	Total exécution 2022			Résultat définitif 2022
Dépenses réelles	5 259 057.35		4 763 703.03			
Recettes réelles	5 259 057.35	5 259 057.35	4 672 862.56			
Déficit fonctionnement 2022			90 840.47			
Report n-1			1 017 715.73			
F Résultat excédent année 2022						928 875.26

Section Investissement	Budget voté 2022	Budget total 2022 DM+ vrmt	Total exécution 2022	Restes à réaliser 2022	Exécution + RAR 2022	Résultat définitif 2022
Dépenses	5 670 567.78	5 932 477.78	1 484 993.87	3 719 950.75	5 204 944.62	
Recettes	5 670 567.78	6 294 101.82	2 183 037.12	2 751 096.40	4 934 133.52	
Excédent investissement 2022			698 043.25			
Report n-1			711 446.22			
I Résultat excédent année 2022						440 635.12
Epargne brute 2022						330 028

Bien que la collectivité ait mis en œuvre les mesures nécessaires pour contenir les dépenses, la hausse des prix liés à l'inflation galopante de 2022 a été très impactante. Les comptes de la section fonctionnement 2022 arrêtés à ce jour font apparaître un déficit d'exercice de 90 840 euros.

Il faut cependant noter que les dépenses inscrites au BP2022 (hors écritures d'ordre et transferts) étaient de 4 632 225.75 euros. Les dépenses réellement effectuées ont été de 4 336 871 euros, soit une économie de 295 354 euros par rapport aux prévisions.

Le taux d'épargne brut qui correspond à l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles s'élève à 330 028 euros. Ce chiffre est important, car il détermine la capacité de la collectivité à investir.

2. PERSPECTIVES 2023

Pour mieux appréhender l'avenir, il nous paraît important de ne pas sombrer dans le pessimisme ambiant, qui se justifierait par le contexte économique mondial et national, et le manque de visibilité sur le court terme.

La commune de Saint-Nicolas d'Aliermont s'est engagée dans des projets structurants et dynamiques, avec pour objectif, l'amélioration du cadre de vie et de la qualité des services publics proposés aux habitants. Elle a comme ambition de les conduire jusqu'à leurs réalisations.

Cependant, nous sommes lucides et objectifs sur le futur et les prochaines années.

Concrètement, les collectivités locales devront faire face en 2023 à un choc économique inédit :

- Hausse moyenne de 50% du prix du carburant
- Hausse moyenne de 60% du prix du gaz
- Hausse de 10.5% des prix dans les travaux publics
- Hausse de 2% au minimum de la masse salariale

Dans ce cadre, la conjoncture économique nationale pourrait amener la municipalité à opérer des choix et des priorisations parmi les projets annoncés, ceci, afin de garantir leur soutenabilité financière.

A fortiori, de nombreux leviers sont à notre disposition pour y parvenir.

L'état, à travers la loi de finances pour 2023 a pris des engagements pour protéger les collectivités face à la hausse du coût de l'énergie.

Elle a mis en place dès fin 2022, le filet de sécurité inflation, qui sera égale à 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie et le chauffage urbain entre 2023 et 2022, et 50% de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022.

La commune a sollicité ce filet de sécurité et a pu obtenir une avance de 30%.

Par ailleurs, l'amortisseur électricité déployé en 2023 prévoit la prise en charge par l'état, à hauteur de 50%, du surcoût du prix de l'électricité au-delà du tarif de référence fixé à 180 euros HT le MWh.

L'état a annoncé une revalorisation des dotations, en baisse constante depuis une dizaine d'années

Actuellement, le montant de la dotation globale de la commune n'est pas déterminé.

L'annonce pour 2023 d'une hausse de 1.7% de l'enveloppe dédiée à la dotation globale de financement, paraît faible au regard du taux d'inflation. Mais elle mettrait fin à la baisse continue de la dotation, qui perdure depuis 10 ans.

Selon les prévisions, 95% des collectivités devraient voir leur DGF maintenue ou légèrement augmentée au regard des critères en cours de définition.

Le fonds verts doté d'un crédit de 2 milliards, dont 500 millions pour 2023, sera géré de manière déconcentrée et territorialisée par les préfets. Ce fonds met l'accent sur le financement des projets portant, entre autres, sur la rénovation énergétique des bâtiments publics, la rénovation des parcs lumineux d'éclairage public, la renaturation des villes et le recyclage des friches. Saint-Nicolas d'Aliermont prépare d'ores et déjà les demandes à déposer dans le cadre de ce fonds.

Du côté des recettes fiscales, l'inflation sera répercutée sur la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, jusqu'à 7.1% en 2023.

Ce dispositif conduit mathématiquement à revaloriser la compensation de la perte de la taxe d'habitation, versée depuis 2021 aux communes.

Pour rappel, la loi de finances 2023 a autorisé les collectivités à délibérer sur une surtaxe d'habitation pour les résidences secondaires ou les logements vacants. Toutefois, la commune ne votera pas de hausse sur les taux d'imposition locaux, qui sont restés stables depuis plusieurs années.

En effet, compte tenu du très faible nombre de logements vacants ou secondaires dans la commune, une surtaxe ne paraît pas adaptée.

Concernant la mesure de compensation de la TVA, la collectivité pourra récupérer à partir de 2024, 80% des dépenses éligibles liées à cette fiscalité (l'augmentation de la TVA est proportionnelle à la hausse des prix).

Ce qu'il faut retenir :

En 2023, les efforts seront concentrés pour :

- ✓ ***Conduire à leurs termes les projets en cours***
- ✓ ***Opérer des choix sur le programme pluriannuel d'investissements 2023-2026***
- ✓ ***Valoriser le patrimoine communal en réalisant des travaux d'amélioration thermique pour s'inscrire dans une démarche globale de réduction des dépenses d'énergie (sobriété thermique)***
- ✓ ***Poursuivre la modernisation des services et de leurs outils de gestion***
- ✓ ***Mettre en place une dotation par service pour les chapitres 11 et 12 afin de permettre aux responsables de services d'avoir une visibilité au quotidien sur leurs dépenses et renforcer ainsi leur autonomie***

2.1 BUDGET PRINCIPAL 2023

Le budget prévisionnel 2023 a été construit au regard des paramètres internes et externes cités plus haut dans ce rapport.

La commune de Saint-Nicolas d'Aliermont a débuté l'expérimentation du référentiel budgétaire et comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2023. Cette expérimentation concerne le budget principal. Il permet, notamment, de gérer la pluri-annualité des crédits budgétaires, la fongibilité des crédits et la gestion simplifiée des dépenses imprévues. Les agents sont formés tout au long de l'année à l'utilisation de ce nouveau référentiel.

Pour rappel, l'utilisation du référentiel M57 sera généralisée et obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

2.1.1 Section Fonctionnement

Les prévisions budgétaires 2022 ont été élaborées en tenant compte :

- De la prévision de l'inflation en 2023, conduisant à une hausse de 7.5% des opérations d'achats « panier du maire »
- Des prévisions de hausse du prix du carburant de 50%
- De la hausse du prix de l'électricité en 2023 du fait du renouvellement du marché SDE. L'estimation du surcoût est de 50 000 euros HT soit 75 000 euros TTC pour l'année 2023. En 2024, le marché sera négocié et si la situation d'approvisionnement ne s'améliore pas, de nouvelles hausses sont à prévoir. Par ailleurs, il convient de préciser que le marché de fourniture de gaz sera renouvelé en 2024.
- Des revalorisations salariales – première revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2023. La banque des territoires a estimé une hausse salariale d'au moins 2%, sans tenir compte du glissement vieillesse technique (1%), de la hausse des cotisations pour l'assurance statutaire (+1.5%)
- Du remboursement des intérêts des emprunts qui intègre en 2023 les nouveaux emprunts de 2022, soit 90 000 euros de plus
- Du désengagement de la région sur la prise en charge des transports scolaires méridiens, ce qui laisse à la charge de la commune une dépense supplémentaire non amortie de 32 300 euros, dont 16 180 pour l'école élémentaire du Bout d'Amont, et 16 120 euros pour l'école maternelle
- De la hausse du coût des denrées alimentaires, qui conduit à des demandes de révision des prix et de renégociation du marché de restauration scolaire

Etant donné les contraintes, il a été indispensable de trouver des marges de manœuvre, notamment d'identifier les enveloppes où des économies sont encore possibles. Lors de l'élaboration des prévisions budgétaires, des choix ont dû être opérés. Il s'agit d'annuler ou de reporter certaines dépenses, tout en évaluant au plus juste les montants des dépenses incompressibles.

Pour mener cette politique d'économie et de sobriété, l'adhésion des agents communaux est un paramètre indispensable. Une communication claire et pédagogique sera déployée auprès des salariés de la collectivité, pour une meilleure appropriation du sens de cette démarche, du sens et de la logique des mesures mise en place et des actions conduites par la municipalité.

Ce travail de pédagogie doit aussi être fait auprès des habitants qui doivent être informés au fil de l'eau.

L'équilibre du budget de fonctionnement 2023 est estimé à 5 250 000 euros. Les prévisions ci-après sont données à titre indicatifs et constituent une tendance.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2023 : (Montants arrondis)

Chapitres	Libelles	Réalisations 2022	Propositions 2023
013	Atténuation des charges	57 142	32 000
70	Produits des services, du domaine et des ventes	334 627	310 200
73	Impôts et taxes	2 794 068	2 746 177
74	Dotations et participations	1 436 966	1 197 000
75	Autres produits de gestion courante	31 754	30 200
76 à 78	Produits divers – mandats annulés	12 343	260
042	Opération d'ordre et de transfert	5 963	2 900
	Recettes exercices 2023	4 672 862	4 322 457
	Résultats reportés n-1	1 017 715	926 875
	Total recettes fonctionnement	5 690 578	5 249 332

Pour les recettes de fonctionnement, deux principaux objectifs pour 2023 :

- Maintenir le niveau de recettes.
Deux actions, entre autres, permettront d'atteindre cet objectif : procéder à une révision juste des tarifs des services municipaux pour éviter l'effet ciseaux, et travailler avec le trésorier pour faciliter le recouvrement des recettes
- Veiller à la qualité des services publics rendus pour renforcer la satisfaction des utilisateurs et les fidéliser

Comme indiqué plus haut, il n'y aura pas de hausse des taux des impôts locaux.

En revanche, le partage de la taxe d'aménagement entre la commune et la fiscalité a été abandonné par la loi de finances rectificative adoptée fin 2022.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2023 : (Montants arrondis)

Chapitres	Libelles	Prévus 2022	Réalisations 2022	Propositions 2023	Taux de hausse
11	Charges à caractère général	1 302 962	1 175 755	1 387 500	18%
12	Charges de personnel	2 682 265	2 621 427	2 764 112	2.5%
14	Atténuation de produits	2 800	1 618	2 500	
65	Autres charges de gestion courantes	443 649	442 893	460 120	3.8%
66	Charges financières	105 050	78 666	92 800	17%
67	Charges exceptionnelles	22 500	16 512	4 800	
68	Dotations aux provisions	5 000	0	8 500	
022	Dépenses imprévues	68 000	0	0	Pas en M57
023	Virements à la section INV	200 000	0	75 000	
042	Opérations d'ordre de transfert	426 832	426 832	454 000	
	Total dépenses fonctionnement	5 259 057	4 763 703	5 249 332	

Les dépenses du chapitre 11 intègrent les hausses de prix pour les achats courants.

En ce qui concerne le chapitre 12, la hausse de 2.5% correspond aux prévisions de revalorisations salariales (+1.5%) et à la prise en compte du glissement vieillesse technicité (GVT) pour 1%.

La charge financière liée au remboursement des intérêts des emprunts intègre le nouvel emprunt contracté en 2022. Elle sera de 94 850.41 € en 2023 (contre 86 188€ en 2021 et 80 939 € en 2022)

Les participations du budget principal à l'équilibre des budgets annexes

La commune poursuit son soutien à l'équilibre des budgets annexes et budget de l'établissement public CCAS :

- **Régie de transport** : le montant de la subvention a été revu à la baisse depuis 2021, il sera de 15 000 € en 2023.
- **Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)** : la subvention de la commune au CCAS est maintenue à 150 000 €.

2.1.2 Section Investissement

Les projets d'investissement 2023

Les plus gros chantiers ont été lancés en 2022 et se poursuivent en 2023 et 2024.

Ainsi les restes à réaliser pour le budget principal investissements s'élèvent à 3 719 950.75 euros en dépenses et à 2 751 096.40 euros en recettes.

La priorisation des nouveaux projets d'investissements répond aux critères de sélection suivants :

- ✚ Pertinence du projet : gains techniques (rapport cout/bénéfices) – contribution à l'amélioration du cadre de vie des habitants – sécurité des bâtiments, équipements et ouvrages publics
- ✚ Soutenabilité du projet : financier – état d'avancement des études

Les nouveaux projets d'investissements pour 2023 sont :

- Travaux de voirie : 228 000
- Eclairage public et mobilier de voirie : 265 950
- Patrimoine – bâtiments : 533 440
- Achats d'équipements et matériels : 127 000

Le montant estimatif de ces opérations nouvelles est de 1 154 930 euros TTC en 2023.

L'équilibre du budget d'investissement 2023 est aux alentours de 1 590 000 euros à 1 600 000 euros. Les prévisions ci-après sont données à titre indicatifs et constituent une tendance.

Les recettes prévisionnelles d'investissement 2023

Chapitres	Libellés	Montants estimés
13	Subventions d'investissements	545 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0
10	Dotations et fonds divers et réservés	80 000
024	Produits de cession d'immobilisations	0
021	Virement de la section d'investissement	525 000
001	Solde d'exécution n-1 reporté	440 615
	Total	1 590 615

Subventions et autres recettes :

Le montant estimé des subventions inscrites au budget prévisionnel 2023 s'élève à 545 000 euros.

Pour chaque opération, il est prévu de solliciter l'ensemble des financeurs afin d'obtenir le plus haut niveau de subventions et d'aides.

Des demandes de financement via le fonds vert seront faites pour les projets de rénovation thermique et énergétique des bâtiments et équipements communaux : travaux d'amélioration de la performance énergétique, remplacement des éclairages en LED.

Les autres recettes inscrites au budget primitif 2023 sont :

- Amortissement des investissements : montant estimé à 450 000€
- FCTVA (en lien avec les dépenses d'investissement 2021) : estimé à 65 000 €
- Virement de la section de fonctionnement : 75 000€
- Taxe d'aménagement : 15 000 €

Les restes à réaliser en recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	Montants restes à réaliser (RAR)
13	Subventions d'investissements	2 751 096.40
	Total RAR 2022 (recettes INV)	2 751 096.40

Les dépenses d'investissements prévisionnelles 2023 :

Les programmes nouveaux sont détaillés ci-après. Les couts sont estimatifs et son susceptibles de modification.

Chapitres	Libellés	Couts HT	Couts TTC
104	Constructions bâtiments	444 167	533 000
106	Voies et réseaux	203 000	243 600
108	Mobilier et matériels	105 833	127 000
120	Réseaux éclairage public	209 166	251 000
240	Logements sociaux	37 500	37 500
	Total nouveaux projets investissement	962 166	1 192 100
16	Dépenses financières		389 150
040 et 041	Opération d'ordre		9 365
	Total dépenses invt 2023		1 590 615

Le reste à réaliser repris en début d'exercice 2022 s'établit comme suit (montants arrondis) :

Chapitres	Libellés	Montants restes à réaliser (RAR)
104	Constructions bâtiments	3 231 354
106	Voies et réseaux	242 692
107	Aménagement centre bourg	2 000
108	Mobilier et matériel	15 340
120	Réseaux et éclairage public	228 564
	Total RAR 2022 (depenses invt)	3 719 950

L'endettement de la commune

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 est de 3 887 818.71 euros.

Les annuités de remboursement 2023 (capital plus intérêts) s'élèvent en 2023 à 489 279.78 €, soit une annuité de la dette par habitant de 129.61 euros (contre 96.41 € en 2022).

La capacité de désendettement de la commune est de 11.7 ans, légèrement en-deçà du plafond de 12 ans fixé par l'état.

Le montant de l'amortissement du capital (investissement) est de 394 429 euros, et celui des intérêts (fonctionnement) à 94 850 euros.

2.2 BUDGETS ANNEXES 2023

Au moment de la rédaction de ce rapport, les comptes administratifs 2022 des budgets annexes ne sont pas finalisés. Cependant, les grandes tendances du bilan 2022 et les principales perspectives 2023 pour ces budgets peuvent être présentés.

Budgets eau et assainissement :

Les budgets Eau et assainissement sont des budgets des services publics industriels et commerciaux, régis par l'article L 2224.11 du CGCT. Ils sont exploités en affermage par Veolia Eau, pour le compte de la Ville de Saint-Nicolas d'Aliermont, jusqu'au 30 juin 2026.

EAU POTABLE – COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2022

Section fonctionnement	Budget voté 2022	Exécution 2022	RAR 2022			Résultat définitif 2022
Dépenses	984 903.15	66 670.16				
Recettes	984 903.15	179 909.82				
Déficit/Excédent fonctionnement 2022						En cours
Report n-1			En cours			
F Résultat excédent année 2022						En cours
Section Investissement	Budget 2022 DM+ vrmt	Exécution 2022	RAR 2022			Résultat définitif 2022
Dépenses	1 096 920.84	70 934.18	37 656.76			
Recettes	1 096 920.84	55 279.87	0			En cours

Des travaux prioritaires ont été identifiés sur le réseau d'eau potable de la commune. La coordination des chantiers entre les travaux sur les réseaux d'assainissement et les réseaux d'eau potable est importante.

ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2022

Section fonctionnement	Budget voté 2022	Exécution 2022	RAR 2022			Résultat définitif 2022
Dépenses	707 199.22	111 015.35				
Recettes	707 199.22	165 525.14				
Déficit/Excédent fonctionnement 2022			En cours			En cours
Report n-1			En cours			
F Résultat excédent année 2022						En cours
Section Investissement	Budget 2022 DM+ vrmt	Exécution 2022	RAR 2022			Résultat définitif 2022
Dépenses	914 851.08	155 449.86	141 459.50			
Recettes	914 851.08	88 130.01	127 245.00			En cours

En 2023, l'accent sera mis sur les travaux préconisés par l'étude sur le schéma directeur d'assainissement.

Les travaux prioritaires ont été identifiés et leurs chiffrages sont en cours.

Il est important de noter que les travaux d'amélioration et de réparation des réseaux d'assainissement, ainsi que les travaux à conduire pour la mise en conformité de la station d'épuration doivent être réalisés avant le 1er janvier 2026.

La mise en séparatif des réseaux d'assainissement et des réseaux d'eaux pluviales reste une démarche prioritaire, et sera effectuée à chaque fois que cela sera possible. Rappel : les travaux sur les réseaux eaux pluviales sont imputés sur le budget principal de la commune.

Budget Régie de Transport

REGIE DES TRANSPORTS – COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2022

Section fonctionnement	Budget voté 2022	RAR 2022	Total exécution 2022			Résultat définitif 2022
Dépenses	66 959.81.90		40 788.51			
Recettes	66 959.81.90		43 502.16			
Déficit/Excédent fonctionnement 2022			2 864.80			En cours
Report n-1			En cours			
F Résultat excédent année 2022						En cours
Section Investissement	Budget 2022 DM+ vrmt	RAR 2022	Total exécution 2022			Résultat définitif 2022
Dépenses	81 131.78		6 096.09			
Recettes	81 131.78		12 179.18			En cours

Les dépenses de fonctionnement retracent les frais d'entretien des bus scolaires et des charges de personnel. Il n'y a pas d'encours de dette pour la régie de transport.

L'achat d'un bus est prévu pour 2024.

Compte tenu du désengagement de la région sur la prise en charge du transport sur le temps méridien, plusieurs pistes sont actuellement à l'étude pour améliorer le service, faire face à la pénurie de conducteurs de bus.

Budget CCAS

CCAS- COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (chiffres provisoires)

Section fonctionnement	Budget voté 2022	RAR 2022	Total exécution 2022			Résultat définitif 2022
Dépenses	1 088 516.90		1 003 228.19			
Recettes	1 088 516.90		1 000 363.34			
Déficit/Excédent fonctionnement 2022			2 864.80			En cours
Report n-1			En cours			
F Résultat excédent année 2022						En cours
Section Investissement	Budget 2022 DM+ vrmt	RAR 2022	Total exécution 2022			Résultat définitif 2022
Dépenses	0	13 748 32	13 748.32			
Recettes	15 000	0	0			En cours

La commune soutient le budget du CCAS à hauteur de 150 000 € par an, afin de constituer un fonds de roulement pour le service.

Plusieurs faits marquants ont jalonné l'année 2022 du CCAS et du SAAD

La télégestion mobile a été déployée en septembre 2022.

Cet outil moderne apporte un atout et une aide indispensable à la bonne gestion des activités du SAAD.

Chaque intervenante dispose d'un téléphone mobile qui d'une part lui permet de visualiser à tout moment son planning, ainsi que la nature des interventions. D'autre part, le téléphone mobile sert d'outil de pointage des interventions au domicile des bénéficiaires

La télégestion mobile renforce la qualité du service, facilite le quotidien des auxiliaires de vie et des gestionnaires de planning, et permet de rendre compte de l'utilisation des plans d'aides aux organismes financeurs. Elle permet notamment :

- Le suivi des interventions en temps réel
- Un gain de temps pour la paie et la facturation
- Une gestion rapide des modifications et anomalies
- La traçabilité pour les financeurs

Un des grands avantages de la télégestion mobile est de pouvoir transmettre des flux fiables au département, à la CARSAT. Elles sont infalsifiables et transmises automatiquement et en temps réel. La facturation se fait au plus juste, et le délai de paiement est raccourci.

La loi de finances rectificatives a acté le versement à compter de avril 2022 du Complément du traitement indiciaire (CTI) aux professionnels des SAAD gérés par les collectivités territoriales.

Le CIA est la déclinaison de la « prime Ségur » pour les services territoriaux.

Il s'agit d'une prime mensuelle de 49 points d'indice pour un temps plein. Le montant du CIA est proportionnel au temps de travail effectif des auxiliaires de vie et est versé mensuellement.

Le département verse à la commune une aide correspondant à 50% du montant de la prime due, pour les activités réalisées au titre de l'APA et de la PCH.

92% des activités du SAAD de Saint-Nicolas d'Aliermont sont des aides à la personnes financées par l'APA et la PCH. En année pleine, le versement du CIA représente entre 55 000 euros et 60 000 euros.

Le service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile a répondu à un appel à projet du département pour l'acquisition de petits équipements et d'équipements de mobilité pour les intervenants à domicile.

Une enveloppe de 12 000 euros a été attribuée au service, ce qui a permis de concrétiser l'achat d'un véhicule électrique sans permis, ainsi que de matériels informatique portables.

Grace à la subvention, ces achats sont subventionnés à hauteur de 80%

Enfin, en 2022, le CCAS a ouvert une section investissement, ce qui lui permet de tracer les opérations d'achats d'équipements et de procéder aux amortissements.

En 2023, les objectifs prioritaires du CCAS seront les suivants :

- Renforcer le repérage des plus fragiles, afin de leur proposer un accompagnement adapté et/ou de les orienter vers les partenaires
- Poursuivre la politique d'amélioration de la qualité des prestations afin de renforcer l'attractivité du SAAD, aussi bien auprès des bénéficiaires et des familles qu'auprès des salariés

CONCLUSION

Le cap de l'année 2022 a été franchi, plutôt avec succès, et la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont a démarré ses projets porteurs et structurants.

Cet exercice a été réussi grâce à la participation et à l'implication de tous : élus, agents, partenaires.

Nous avons la volonté de poursuivre cette route en 2023. Conscients des efforts à fournir, aux points de vigilance, aux choix qu'il faudra parfois opérer, mais toujours dans le bon sens, et avec comme objectif unique, Bien vivre à Saint-Nicolas d'Aliermont !

« IL N'EXISTE RIEN DE CONSTANT SI CE N'EST LE CHANGEMENT »